Remise à la pompe : à 10 jours des élections présidentielles, les stations-service se sont engagées auprès du gouvernement “à la plus large communication” sur “la prise en charge par l’État”

01/04/2022 à 19h22



CHARTE

relative à l’application du décret du 25 mars 2022 relatif à l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants

La présente charte porte sur la mise en œuvre du décret du 25 mars 2022 par les bénéficiaires de l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants, en particulier pour répercuter le niveau d'aide perçue aux clients finaux et assurer la plus large communication sur le dispositif.

[…]

Engagement n°3 : communication sur l'opération

L'information du consommateur sur le niveau d'aide dont il bénéficie est essentielle à sa compréhension du dispositif. Elle l'éclaire également de l'effort financier supporté par chaque contribuable pour abaisser les prix à la pompe.

Les opérateurs bénéficiant de l'aide s'engagent à la plus large communication du dispositif auprès de leurs clients.

Les opérateurs disposant de stations-service s'engagent, à afficher sur chaque pompe, le plus tôt possible, à partir du 1er avril 2022, la mention « À compter du 1er avril 2022, vous bénéficiez d'une remise de 15 c€ par litre prise en charge par l'État » (le montant de 15 c€ par litre étant adapté selon le tarif de la remise et l'unité de compte applicables au type de carburant vendu conformément à l'article 4 décret). Il est conseillé d'utiliser le logotype annexé à la Charte, affiché de façon visible pour le consommateur.

[…]

Annexe 1 Logotype



[Charte relative à l'application du décret du 25 mars 2022]

relatif à l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants conclue entre le Gouvernement et les principaux professionnels du secteur

> Pour assurer une meilleure lisibilité des prix des carburants pendant les 4 prochains mois, les distributeurs et les stations-service feront mention systématiquement de la remise de l'Etat. La charte d'engagement signée largement par la profession comprend des engagements en ce sens.

[…]

Fonctionnement du dispositif

> Pour mettre en œuvre cette remise, une subvention de 15 centimes d'euros hors taxe (ou du montant susmentionné pour le GNC et GPL-c) sera versée aux "metteurs à la consommation" de carburants pour les volumes de carburants vendus. L'aide est ensuite rétrocédée aux stations-service ou aux professionnels, et répercutée jusqu'au consommateur final.
>
> Les "metteurs à la consommation" sont les distributeurs les plus en amont du réseau de distribution de carburants. Ce sont par exemple les importateurs et raffineurs de pétrole qui vendent du carburant aux stations-services ou directement aux professionnels. L'administration transmettra à l'Agence de services et de paiement les volumes mis à la consommation qui leur sont usuellement déclarés par les metteurs à la consommation. L'ASP versera mensuellement et dans un délai d'au plus un mois, à chacun des metteurs à la consommation, une subvention égale au montant de la remise (15 c€/L), et multiplié par le volume de carburant mis à la consommation. Pour que le décalage temporel entre la baisse des prix de ventes et le versement effectif de l'aide ne limite pas l'aptitude des acteurs à opérer la remise, un dispositif d'avance est mis en place pour les acteurs réalisant des mises à la consommation et ne pouvant supporter l'impact en trésorerie.

Ministère de la Transition écologique – Mise en œuvre de la remise de 15 centimes d'euro par litre pour l'acquisition de carburants

Décret n° 2022-423 du 25 mars 2022 relatif à l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants

Rapport sur l'abus de ressources administratives pendant les

processus électoraux – Conseil de l'Europe :

12. Pour la lecture du présent rapport, on retiendra la **définition** suivante **des ressources administratives** :

> **Les ressources administratives sont des ressources humaines, financières, matérielles, en nature[14] et autres ressources immatérielles dont disposent les candidats sortants et les fonctionnaires lors des élections grâce au contrôle qu'ils exercent sur le personnel, les finances et les affectations au sein du secteur public[15], à l'accès dont ils jouissent aux équipements publics, ainsi qu'au prestige ou à la visibilité publique que leur confère leur statut d'élu ou de fonctionnaire, et qui peuvent être interprétés comme un appui politique ou toute autre forme de soutien[16].**

13. L'abus de ressources administratives consiste donc à utiliser du matériel (téléphone, véhicules, salles de réunion, etc.) et des ressources humaines (fonctionnaires, agents publics, etc.) des ministères et des administrations territoriales et locales visant à promouvoir les activités de campagnes des candidats sortants. De tels abus suscitent des inégalités entre candidats, notamment entre les candidats et partis sortants et les autres, surtout si ces derniers ne sont pas représentés au parlement. Le rapport se concentre sur

Ressources administratives et élections équitables: Guide pratique à l'usage des responsables politiques et agents publics locaux et régionaux – Conseil de l'Europe :

EXEMPLES PRATIQUES D'UTILISATION ABUSIVE DE RESSOURCES ADMINISTRATIVES

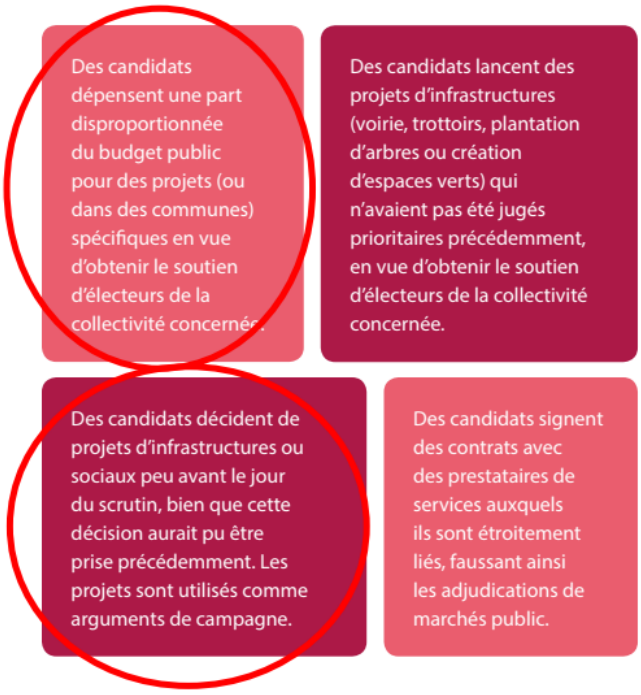
Les exemples ci-dessous, inspirés de cas réels d'utilisation abusive de ressources administratives signalés aux délégations d'observation électorale du Congrès, illustrent la diversité des formes que peut prendre ce phénomène. Dans ces exemples, le terme « candidats » désigne notamment des élus, des sortants candidats à leur réélection et de nouveaux candidats.

RESSOURCES FINANCIÈRES

✕ Exemples d'utilisation abusive

Des candidats utilisent des fonds publics pour soudoyer des électeurs : ils proposent de l'argent, de la nourriture ou des cadeaux en échange de leur vote.

Des candidats subventionnent des entreprises, des ONG locales ou des médias, sur les fonds publics, en échange de leur soutien lors des élections.



À 10j du premier tour, Emmanuel Macron s'offre une campagne de promotion dans les stations-service avec notre argent.
Le scandale est absolu, mais aucun média ne le dénonce.
pic.twitter.com/38rYt1povI

— Damien Rieu (@DamienRieu) April 1, 2022

La remise gouvernementale de 18 centimes par litre d'essence à 10j de l'élection présidentielle relève clairement de "l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux", dénoncé par la Commission européenne.
pic.twitter.com/uaMAI7q5Uc

— Damien Rieu (@DamienRieu) April 1, 2022

En lien :

#McKinseyGate : «On vendait des fortunes des trucs effarants de nullité», avoue un ancien consultant de McKinsey (MàJ)

Emmanuel Macron : « où sont passés les millions » gagnés chez Rothschild ?